



PROPOS D'ARTISTES

Salon des Arts
du 3 au 11 octobre 2020
Salle des Loisirs de Morainvilliers



> calendrier à retenir

Clôture des Inscriptions	lundi 15 juin 2020
Réponses aux artistes	Courant juillet
Affiches et invitations	A retirer à partir du 20 septembre 2020
Dépôt des œuvres à la salle des loisirs	Jeudi 1 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00
Exposition ouverte au public	Samedi 3 octobre 2020 de 10h00 à 18h00 Dimanche 4 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 Du Lundi 5 au vendredi 9 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 Samedi 10 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 Dimanche 11 octobre 2020 de 14h00 à 18h00
Vernissage	Samedi 3 octobre 2020 à partir de 17h00
Remise du Prix de la Municipalité et du Jury	Samedi 3 octobre 2020 à 17h00
Remise des Prix du Public et des Écoles	Dimanche 11 octobre 2020 à 17h00
Décrochage / retrait des œuvres	Dimanche 11 octobre 2020 à partir de 18h00
Pot de l'amitié organisé par la mairie	Dimanche 11 octobre 2020 à partir de 18h00



PROPOS D'ARTISTES

Salon des Arts
du 3 au 11 octobre 2020
Salle des Loisirs de Morainvilliers



Invité d'honneur > **Serge GUARNIERI**
artiste sculpteur

> dossier d'inscription

à la douzième édition du
Salon des Arts PROPOS D'ARTISTES
exposition de tendance moderne

à renvoyer impérativement par courrier
avant le 15 juin 2020
à : Mairie de Morainvilliers-Bures
Place de l'église
78630 Morainvilliers
Accompagné de votre règlement de 30 €
par chèque libellé à l'ordre du « régisseur
des recettes de Morainvilliers »





PROPOS D'ARTISTES

Salon des Arts
du 3 au 11 octobre 2020
Salle des Loisirs de Morainvilliers



> identité

Nom : Prénom :

Nom d'Artiste :

Adresse :

Code Postal Ville

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Site internet :

> 2 dernières expositions auxquelles vous avez participé (facultatif) :

1

2

Titre des œuvres présentées	Technique	Matière	Format /Taille	Prix de vente ou réservée
1.....				
2.....				
3.....				
4.....				
5.....				

> Merci de remplir une fiche signalétique (feuillelet à part) pour chacune des œuvres présentées.

> Règlement du salon

LES ŒUVRES > Chaque artiste aura la possibilité de présenter **cinq œuvres maximum**, tableau et sculpture, toutes techniques confondues, sachant qu'au maximum **trois œuvres seront retenues**. Seules les **œuvres originales** seront acceptées.

SELECTION DES ŒUVRES > Les œuvres exposées seront choisies de façon à présenter une exposition homogène, de qualité et fonction également de la place disponible. Un jury procédera à la **sélection des œuvres d'après photos couleur**. (Voir fiche signalétique). Les artistes seront prévenus par courrier, à partir du **1er juillet 2020** de leur sélection ou non. **Les décisions du jury sont souveraines et sans appel**.

DÉPÔT DES ŒUVRES > Le dépôt des œuvres sélectionnées se fera à la Salle des Loisirs de Morainvilliers le **jeudi 1 octobre 2020 IMPÉRATIVEMENT de 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00**. Ces œuvres devront être munies d'un système d'accrochage solide ou de socles (sculptures) avec les coordonnées de l'artiste. **L'organisation se réserve le droit de refuser toute(s) œuvre(s) ne répondant pas à ces critères**.

RETRAIT DES ŒUVRES > Les œuvres exposées dans le cadre du salon devront être récupérées le **dimanche 11 octobre 2020 à partir de 18h00**.

DROIT D'INSCRIPTION ET VENTE DES ŒUVRES > Pour tous les artistes, un chèque de **30 € libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes de Morainvilliers** devra être joint au bulletin d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'artiste. En cas de vente d'une ou plusieurs œuvres, **10 % du prix de chacune des œuvres seront perçus directement par l'organisation et intégralement reversés** au Centre Communal d'Action Sociale de Morainvilliers (C.C.A.S.). Aucune œuvre retenue ou vendue ne pourra être décrochée ou enlevée pendant toute la durée du salon. **Sur trois œuvres exposées, une seule pourra être réservée par l'artiste, les autres étant destinées à la vente**. Un catalogue des œuvres sera préparée par l'organisation et mise en vente tout au long de l'exposition.

PERMANENCE > Les artistes exposants s'engagent à **participer à une permanence** de manière à assurer **l'accueil et la surveillance de l'exposition en collaboration avec l'organisation**. Dans la mesure du possible et dans un souci d'échange et d'ouverture, il leur sera demandé d'aller à la rencontre des visiteurs et de présenter leurs œuvres.

ASSURANCES > L'exposition aura lieu dans la Salle Des Loisirs qui est équipée d'un système de vidéo surveillance. La Mairie de Morainvilliers décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou dégradation des œuvres exposées. **Chaque artiste contractera donc les assurances qu'il jugera nécessaires**.

DROIT A L'IMAGE > Par sa participation à l'exposition et donc par l'acceptation du présent règlement, chaque artiste **autorise expressément la Mairie de Morainvilliers à utiliser ou reproduire son nom, son image et son œuvre retenue dans le cadre de l'exposition**, que ce soit pour la publication dans le catalogue de l'exposition, dans le mensuel municipal, lors de la campagne d'affichage ou encore sur le site officiel internet de la Mairie. Cette utilisation sera limitée dans le temps et n'aura d'autre objectif que de promouvoir l'exposition et l'artiste en amont et en aval des dates du salon.

VERNISSAGE > Le vernissage se déroulera le **samedi 3 octobre 2020 à partir de 17H00**.

REMISE DES PRIX > Trois prix seront décernés : **Prix de la Municipalité et du Jury** (sculpture et peinture) / **Prix du Public** (sculpture et peinture) et **Prix des Écoles** (sculpture et peinture). La remise du **Prix de la Municipalité et du Jury** se déroulera le **samedi 3 octobre 2020 à 17H00**. La remise des **Prix du Public et des Écoles** se dérouleront le **dimanche 11 octobre 2020 à 17H00** à la clôture de l'exposition.

Les artistes primés 2 années consécutives seront hors concours l'année suivante.

> La participation à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement. Je certifie avoir pris connaissance du règlement du salon et l'accepter.

Fait le :

à :

Signature :